

RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 80267
Numéro SIREN : 393 368 964
Nom ou dénomination : NORD ISERE EXPERTISE

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2019 sous le numéro de dépôt B2019/002524

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/002524**
n° de gestion : **1993B80267**
n° SIREN : **393 368 964 RCS Vienne**

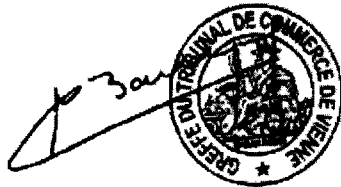
Le greffier du Tribunal de Commerce de Vienne certifie avoir procédé le 12/04/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

NORD ISERE EXPERTISE - Société anonyme à conseil d'administration
10 BIS rue Joseph Cugnot 38300 Bourgoin-jallieu -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



680824

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SA NORD ISERE EXPERTISE** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**

Adresse de l'entreprise **108 rue Joseph Cugnot 38300 BOURGOIN-JALLIEU** Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **3 9 3 3 6 8 9 6 4 0 0 0 2 8** Néant ☐ *

Exercice N clos le **30/09/2018**

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 524	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	312 640	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	28 431	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	304	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
Autres titres immobilisés	BD	BE	25 000		
Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières*	BH	BI	5 296		
TOTAL (II)		BJ	BK	346 476	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	408 784
		Autres créances (3)	BZ	CA	387 558
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Disponibilités		CF	CG	144 202	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	3 209	
	TOTAL (III)	CJ	CK	943 755	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	1 290 232	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété *		Stocks :	Créances		

Ceged Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DCFIP N° 2051 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA NORD ISERE EXPERTISE		Neant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 125 000)	DA	125 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Reserve légale (3)	DD	12 500		
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Reserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	330 974		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	68 540		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
TOTAL (I)			DL	537 015	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	81		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	8 065		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	11 634		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	200 740		
	Dettes fiscales et sociales	DY	280 914		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	7 732			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	244 047		
TOTAL (IV)			EC	753 216	
Ecarts de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 290 232	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Reserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Reserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	741 582		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	81			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA NORD ISERE EXPERTISE					Néant ☐ *				
			Exercice N						
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC		
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF		
		services *	FG	1 177 147	FH		FI	1 177 147	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	1 177 147	FK		FL	1 177 147	
	Production stockée*							FM	
	Production immobilisée*							FN	
	Subventions d'exploitation							FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)							FP	129 610
	Autres produits (1) (11)							FQ	31
			Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 306 789
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS	
	Variation de stock (marchandises)*							FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*							FW	674 676
	Impôts, taxes et versements assimilés*							FX	6 979
	Salaires et traitements*							FY	378 661
	Charges sociales (10)							FZ	126 803
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*					GA	2 593
			- dotations aux provisions*					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	38 768	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)							GE	2 130
		Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 230 612	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								GG	76 176
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)							GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)							GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	187
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM	4 506
	Différences positives de change							GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO	
		Total des produits financiers (V)					GP	4 694	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	1 363
	Différences négatives de change							GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT	
		Total des charges financières (VI)					GU	1 363	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								GV	3 330
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								GW	79 506

(R) (N) (O) (S) voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du 1° loi général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA NORD ISERE EXPERTISE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	1 439	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	1 439	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	191	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	191	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	1 247
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	12 214
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 312 922
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 244 382
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	68 540
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HN	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9)	Dont transferts de charges		AI	113 001
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6		
	obligatoires		A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):		Exercice N		
	Pénalités, amendes fiscales et pénales		Charges exceptionnelles		191
	Rentrées sur créances amorties		Produits exceptionnels		137
	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				1 302
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Exercice N		
			Charges antérieures		
			Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

NORD ISERE EXPERTISE

COMPTES ANNUELS

2018

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

Annexe des comptes annuels

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial	x		
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales	x		
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir	(Détail)		
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance	(Détail)		

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux com	x		
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la s		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- CICE	x		
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA NORD ISERE EXPERTISE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2018, dont le total est de 1 290 232 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 68 540 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/01/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 6 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 2 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,54 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2017)

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 18 255 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice



Règles et méthodes comptables

alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	312 641			312 641
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 524			1 524
Immobilisations incorporelles	314 165			314 165
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	928			928
- Matériel de transport	12 968			12 968
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 771			17 771
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	31 666			31 666
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	305			305
- Autres titres immobilisés	9 996	15 004		25 000
- Prêts et autres immobilisations financières	5 296			5 296
Immobilisations financières	15 597	15 004		30 601

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2018
Éléments achetés	312 641
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
GIE EXPERTEAM 38300 BOURGOIN JALLIEU	457		66,67	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Notes sur le bilan

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	305	305			
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 524			1 524
Immobilisations incorporelles	1 524			1 524
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	928			928
- Matériel de transport	7 139	2 594		9 733
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 771			17 771
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	25 838	2 594		28 432

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 925 479 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 296		5 296
Créances Clients et Comptes rattachés	529 415	529 415	
Autres	387 559	387 559	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 210	3 210	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients fact. a établir	74 856
Fni refact frais à établir	4 186
Bièvre prestations à refacturer	7 055
CGD régul.prest.juri.PBM fae	1 783
REC prest.sociales à établir	734
Dauphiné Compta prest.soc à refact.	3 948
Experteam avoir a recevoir	12 711
Cice à recevoir	14 991
Aide apprentie région à recevoir	2 000
Interets/avce fni a recev.	4 507

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 125 000,00 euros décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 741 582 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	82	82		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	200 740	200 740		
Dettes fiscales et sociales	280 915	280 915		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	15 799	15 799		
Produits constatés d'avance	244 047	244 047		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	8 066			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 8 066 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
CGD Prestations à payer	1 858
Commissaire/cptes a payer	2 640
Conseil juridique a payer	2 520
Fni prestations à recevoir	82 350
Fni prestations inform a recevoir	39 892
Borel prestations à payer	6 988
Prestation bièvre à payer	3 420
Associés intérêts courus	590
Conges a payer	22 154
Primes a payer	35 000
Intéressement a payer	30 873
Charges s/conges payes	9 785
Csg s/intéress.a payer	3 316
Charges s/primes a payer	11 617
Etat ch.fisc/conges a pay	272
Taxe apprentissage a paye	1 699
Taxe formation a payer	1 649
ch.fiscales sur primes à payer	431
Taxe professionnelle cap	1 730
Clients avoirs a établir	7 733

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Primes assurances d'avanc	1 573		
Cheques restaurant d'avanc	1 020		
Documentation d'avance	616		

Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Honoraires const.d avance	244 047		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	1 174 474		1 174 474
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	2 674		2 674

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 100 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	31 422
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 31 423 euros

Le taux d'inflation retenu est de 1,3%

Le taux de cotisation patronale est de 45%

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 MARS 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le
30 septembre 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à SOIXANTE-HUIT MILLE CINQ CENT QUARANTE €uros QUARANTE-HUIT Centimes (68.540,48 €uros) de la manière suivante :

- | | | |
|---|--|-----------------|
| ✎ | A titre de dividendes | 20.000 €uros |
| | soit 8,00 €uros par action | |
| ✎ | Le solde | 48.540,48 €uros |
| | en totalité au compte "Autres réserves". | |

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 €uros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 €uros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20.000 €uros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1^{er} juin 2019, nets du paiement à la source des prélèvements sociaux pouvant s'y rapporter, lequel paiement sera versé par la Société le 15 du mois suivant le paiement du dividende.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	DISTRIBUTION	
	Globale	Unitaire
30/09/2015	20.000 €	8,00 €
30/09/2016	20.000 €	8,00 €
30/09/2017	40.000 €	16,00

Cette résolution est mise aux voix :

Voix Pour :

Voix Contre :

Abstention (s) :

Cette résolution est : *adoptée à l'unanimité*

Certifié conforme

Le Président du Conseil d'Administration



NORD ISERE EXPERTISE

Société anonyme

Au capital de 125 000 Euros

10 B, rue Joseph Cugnot

38300 BOURGOIN-JALLIEU

393 368 964 RCS BOURGOIN-JALLIEU

NORD ISERE EXPERTISE

Société anonyme
au capital de 125 000 €uros

10 B, rue Joseph Cugnot
38 300 BOURGOIN-JALLIEU

393 368 964 RCS BOURGOIN-JALLIEU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 septembre 2018

A l'assemblée générale de la société anonyme Nord Isère Expertise

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Nord Isère Expertise relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport (15 pages).

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Craponne, le 12 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes,

SOFIAL Rhône Alpes

SOFIAL RHÔNE-ALPES SAS
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
RCS LYON B 424 233 484 00015
147 bis, Avenue Pierre Dumont
69290 CRAPONNE - Tél. 04 78 57 18 89

François RECCHIA

Commissaire aux comptes,
Mandataire social

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/18	Net au 30/09/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 524	1 524		
Fonds commercial	312 641		312 641	312 641
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	31 666	28 432	3 235	5 828
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	305		305	305
Autres titres immobilisés	25 000		25 000	9 996
Autres immobilisations financières	5 296		5 296	5 296
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	376 432	29 956	346 476	334 066
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	529 415	120 630	408 784	384 546
Fournisseurs débiteurs	16 096		16 096	7 480
Personnel				667
Etat, Impôts sur les bénéfices	46 156		46 156	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	28 610		28 610	25 211
Autres créances	296 697		296 697	245 518
Divers				
Disponibilités	144 203		144 203	190 040
Charges constatées d'avance	3 210		3 210	4 278
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 064 386	120 630	943 756	857 740
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 440 818	150 586	1 290 232	1 191 806

Bilan

	Net au 30/09/18	Net au 30/09/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	125 000	125 000
Réserve légale	12 500	12 500
Autres réserves	330 975	250 323
Résultat de l'exercice	68 540	120 652
TOTAL CAPITAUX PROPRES	537 015	508 475
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Découverts et concours bancaires	82	164
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	82	164
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	8 066	48 367
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	11 635	10 562
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	200 740	158 841
Personnel	106 466	63 588
Organismes sociaux	62 271	56 806
Etat, Impôts sur les bénéfices	262	15 434
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	106 135	81 072
Autres dettes fiscales et sociales	5 782	5 208
Dettes fiscales et sociales	280 915	222 107
Autres dettes	7 733	1 302
Produits constatés d'avance	244 047	241 989
TOTAL DETTES	753 217	683 331
TOTAL PASSIF	1 290 232	1 191 806

Compte de résultat

	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois	%	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Production vendue	1 177 147	100,00	1 151 361	100,00	25 786	2,24
Autres produits	129 642	11,01	152 608	13,25	-22 966	-15,05
Total	1 306 789	111,01	1 303 969	113,25	2 820	0,22
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes	674 676	57,31	621 216	53,95	53 460	8,61
Total	674 676	57,31	621 216	53,95	53 460	8,61
MARGE SUR M/SES & MAT	632 113	53,70	682 753	59,30	-50 640	-7,42
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	6 979	0,59	6 033	0,52	946	15,69
Salaires et Traitements	378 662	32,17	347 366	30,17	31 295	9,01
Charges sociales	126 803	10,77	121 762	10,58	5 041	4,14
Amortissements et provisions	41 362	3,51	33 146	2,88	8 215	24,78
Autres charges	2 131	0,18	16 665	1,45	-14 534	-87,21
Total	555 936	47,23	524 972	45,60	30 964	5,90
RESULTAT D'EXPLOITATION	76 176	6,47	157 781	13,70	-81 604	-51,72
Produits financiers	4 694	0,40	4 227	0,37	467	11,05
Charges financières	1 364	0,12	1 999	0,17	-635	-31,78
Résultat financier	3 330	0,28	2 228	0,19	1 102	49,48
RESULTAT COURANT	79 507	6,75	160 009	13,90	-80 502	-50,31
Produits exceptionnels	1 440	0,12	256	0,02	1 184	462,50
Charges exceptionnelles	192	0,02			192	
Résultat exceptionnel	1 248	0,11	256	0,02	992	387,53
Impôts sur les bénéfices	12 214	1,04	39 613	3,44	-27 399	-69,17
RESULTAT DE L'EXERCICE	68 540	5,82	120 652	10,48	-52 111	-43,19

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA NORD ISERE EXPERTISE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2018, dont le total est de 1 290 232 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 68 540 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/01/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 6 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 2 à 8 ans

04 / 15

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,54 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2017)

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 18 255 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice

CERTIFIÉ CONFORME

05 / 15

Règles et méthodes comptables

alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imposable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

CERTIFIÉ CONFORME

06 / 15

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	312 641			312 641
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 524			1 524
Immobilisations incorporelles	314 165			314 165
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	928			928
- Matériel de transport	12 968			12 968
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 771			17 771
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	31 666			31 666
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	305			305
- Autres titres immobilisés	9 996	15 004		25 000
- Prêts et autres immobilisations financières	5 296			5 296
Immobilisations financières	15 597	15 004		30 601
ACTIF IMMOBILISE	361 428	15 004		376 432

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2018
Éléments achetés	312 641
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	312 641

CERTIFIÉ CONFORME

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
GIE EXPESTEAM 38300 BOURGOIN JALLIEU	457		66,67	
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				

Notes sur le bilan

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	305	305			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 524			1 524
Immobilisations incorporelles	1 524			1 524
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	928			928
- Matériel de transport	7 139	2 594		9 733
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 771			17 771
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	25 838	2 594		28 432
ACTIF IMMOBILISE	27 362	2 594		29 956

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 925 479 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 296		5 296
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	529 415	529 415	
Autres	387 559	387 559	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	210	3 210	
Total	925 479	920 183	5 296
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients fact. a établir	74 856
Fni refact frais à établir	4 186
Bièvre prestations à refacturer	7 055
CGD régul.prest.juri.PBM fae	1 783
REC prest.sociales à établir	734
Dauphiné Compta prest.soc à refact.	3 948
Experteam avoir a recevoir	12 711
Cice à recevoir	14 991
Aide apprentie région à recevoir	2 000
Interets/avce fni a recev.	4 507
Total	126 771

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 125 000,00 euros décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 741 582 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	82	82		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	200 740	200 740		
Dettes fiscales et sociales	280 915	280 915		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	15 799	15 799		
Produits constatés d'avance	244 047	244 047		
Total	741 582	741 582		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	8 066			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 8 066 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
CGD Prestations à payer	1 858
Commissaire/cptes à payer	2 640
Conseil juridique à payer	2 520
Fni prestations à recevoir	82 350
Fni prestations inform à recevoir	39 892
Borel prestations à payer	6 988
Prestation bièvre à payer	3 420
Associés intérêts courus	590
Conges à payer	22 154
Primes à payer	35 000
Intéressement à payer	30 873
Charges s/conges payés	9 785
Csg s/intéress. à payer	3 316
Charges s/primes à payer	11 617
Etat ch.fisc/conges à pay	272
Taxe apprentissage à paye	1 699
Taxe formation à payer	1 649
ch.fiscales sur primes à payer	431
Taxe professionnelle cap	1 730
Clients avoirs à établir	7 733
Total	266 516

CERTIFIÉ CONFORME

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Primes assurances d'avanc	1 573		
Cheques restaurant d'avanc	1 020		
Documentation d'avance	616		
Total	3 210		

Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Honoraires const.d avance	244 047		
Total	244 047		

CERTIFIE CONFORME

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	1 174 474		1 174 474
Ventes de marchandises	2 674		2 674
Produits des activités annexes			
TOTAL	1 177 147		1 177 147

CERTIFIE CONFORME

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 100 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	31 422
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

CERTIFIE CONFORME

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 31 423 euros

Le taux d'inflation retenu est de 1,3%

Le taux de cotisation patronale est de 45%

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.